

PActe de mariage de CHERBONNIER Innocent et QUENOUAULT
Perrine [1068]x[1069]

Le septième jour de janvier mil six cent quatre-vingt-deux ont été admis à la bénédiction nuptiale par nous curé soussigné Innocent CHERBONNIER, fils de défunts Thomas CHERBONNIER et Jeanne BRANCHU d'une part, et Perrine QUENOUAULT, fille de Pierre QUENOUAULT et de défunte Perrine MONTERGEON, tous de cette paroisse d'autre part, en présence de Lezin CHERBONNIER, frère dudit Innocent CHERBONNIER, et de Louis FAUCILLON, dudit Pierre QUENOUAULT, père de ladite Perrine QUENOUAULT et de Pierre MONTERGEON son oncle, les parties et les présents ont déclaré ne savoir signer à la réserve dudit Louis FAUCILLON.